

Procès-verbal de la séance du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield du 19 septembre 2006 ajournée au 26 septembre 2006, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance ordinaire les membres du conseil Denis Laître, Robert Savard, Roger Levert, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire suppléant Jean-Marc Rochon, formant quorum.

Sont absents M. le maire Denis Lapointe et M. le conseiller Claude Reid.

Sont également présents M. André Hallé, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire suppléant Jean-Marc Rochon invite les membres du conseil à prendre en considération les points en suspens de l'ordre du jour du 19 septembre 2006, à savoir :

Points de l'ordre du jour à prendre en considération

1. 6.1.2 Poste de secrétaire à temps partiel. Unité Communications. Direction générale. Nomination
2. 6.1.3.3 Poste de commis. Unité bibliothèque. Service récréatif et communautaire. Nomination
3. 6.1.8.1 Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield. Employée temporaire. Droit de rappel conditionnel. Lettre d'entente
4. 6.1.8.2 Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield. Condition spécifique pour l'obtention d'un poste. Lettre d'entente
5. Levée de l'assemblée

Poste de secrétaire à temps partiel. Unité
Communications. Direction générale.
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une secrétaire niveau II à temps partiel à l'unité Communications à la Direction générale;

Il est

2006-09-605

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Denis Laître
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} Francine Tessier au poste de secrétaire niveau II à temps partiel à l'unité Communications à la Direction générale, à compter du 27 septembre 2006;

QUE la date d'affectation à ce poste soit déterminée en fonction des besoins des services concernés;

QUE la rémunération de M^{me} Tessier soit celle correspondant à la classe 4, échelon 1, de la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur et que ses conditions de travail soient celles prévues à ladite convention collective.

ADOPTÉ

Poste de commis. Unité Bibliothèque.
Service récréatif et communautaire.
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une commis à l'unité Bibliothèque au Service récréatif et communautaire;

Il est

2006-09-606

Proposé par M. Jacques Smith
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} Maryse Trudel au poste de commis à l'unité Bibliothèque au Service récréatif et communautaire;

QUE la date de nomination et d'affectation de M^{me} Trudel à ce poste soit déterminée en fonction des besoins des services concernés;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} Trudel soient celles prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

Syndicat national des fonctionnaires
municipaux de la Ville de Salaberry-de-
Valleyfield. Employée temporaire.
Droit de rappel conditionnel. Lettre d'entente

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, l'employée temporaire 5385 et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'octroi d'un droit de rappel conditionnel à cette employée;

Il est

2006-09-607

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec

le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et l'employée temporaire 5385 concernant l'octroi d'un droit de rappel conditionnel.

ADOPTÉ

Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Condition spécifique pour l'obtention d'un poste. Lettre d'entente

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'obtention conditionnelle d'un poste;

Il est

2006-09-608

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Denis Laître
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'obtention conditionnelle d'un poste.

ADOPTÉ

Levée de l'assemblée

À 19 h 6, les points de l'ordre du jour devant être pris en considération à la suite de l'ajournement de l'assemblée du 19 septembre 2006 ayant été discutés,

Il est

2006-09-609

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du 19 septembre 2006 ajournée au 26 septembre 2006.

ADOPTÉ

Jean-Marc Rochon, maire suppléant

Alain Gagnon, greffier